

MISE AUX NORMES DE LA PISTE DE GASTON (Asa de DFCI de LUGOS)

CONSULTATION PAR PROCEDURE ADAPTEE

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR : Fédération Girondine de DFCI pour le compte de l'ASA de DFCI de LUGOS.

OBJET DU MARCHE :

Mise aux normes et empièchement d'une piste DFCI.

LIEU D'EXECUTION :

Commune de Lugos, lieu dit la Gare de LUGOS, piste de Gaston.

TYPE DE PROCEDURE :

Marché par procédure adaptée

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous (par ordre de priorité décroissante) :

1 = Prix de la prestation : 70%

2 = Qualités techniques : 15%

3 = Délais : 15%

Date limite de réception des offres : 02/07/2010 à 12h

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Mr LABECOT Julien 05-57-85-40-25

Adresse à laquelle le dossier de consultation peut être retiré

Fédération Girondine de DFCI

6 Parvis des Chartrons

33075 Bordeaux

Document téléchargeable sur le site Internet : www.dfci-aquitaine.fr

CONTRAT DE TRAVAUX ET D'ENGAGEMENT POUR MISE AUX NORMES D'OUVRAGES DFCI

Entre:

- La Fédération Girondine de DFCI pour le compte de l'ASA de DFCI de Lugos

Et:

- L'entreprise

ARTICLE 1 ER : OBJET DU CONTRAT

MISE AUX NORMES ET EMPIERREMENT D'UNE PISTE DFCI

Le descriptif qualitatif et quantitatif des travaux à réaliser est décrit dans le cahier des charges à annexer à ce contrat. Le cahier des charges devra aussi être signé par l'entrepreneur.

ARTICLE 2 : DIRECTION DES TRAVAUX

Elle est assurée par la Présidente de l'ASA de DFCI de Lugos, secondée si besoin est, par la DFCI GIRONDE - Assistant technique.

ARTICLE 3 : MONTANT DES TRAVAUX

Le montant des travaux est arrêté à la somme de :

.....€ HT pour la Tranche ferme

.....€ HT pour la Tranche conditionnelle

.....€ HT pour la tranche ferme + tranche conditionnelle

ARTICLE 4 : CONDITION DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera par mandat administratif une fois les travaux terminés après réception du chantier.

La facturation sera établie au nom de la Fédération Girondine pour le compte de l'ASA de DFCI de Lugos

ARTICLE 5 : DELAIS D'EXECUTION

Les travaux débuteront le plus tôt possible et devront être réalisés dans les 3 mois à compter de la date de notification du marché à l'entreprise.

L'entreprise peut proposer un délai de réalisation plus court, soitjours avant la fin du délai d'exécution.

Les travaux pourront, néanmoins, être suspendus en cas de conditions météorologiques très défavorables. Seuls ces arrêts, justifiés par ces conditions, seront décomptés du délai total d'exécution.

L'entrepreneur
(lu et accepté)

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

I : OBJET DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES

Les stipulations du Présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) concernent la mise aux normes d'une piste DFCI.

La description du contenu est indiquée dans le CCTP.

II : LES PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- acte d'engagement (AE)
- bordereau des prix
- détail estimatif

III : DELAI D'EXECUTION

Le délai de réalisation du chantier est fixé à 3 mois à compter de la date de notification du marché à l'entreprise retenu.

IV : LES PENALITES DE RETARD

Lorsque le délai prévu d'exécution sera dépassé, l'entreprise retenue pourra encourir, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

P - $V \times R / 1000$

P : Montant de la pénalité

V : Valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité , cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable .

R : Nombre de jours calendaires de retard.

V : SUIVI DE CHANTIER

Un suivi du chantier sera assuré par la Présidente de l'ASA concernée ou un de ses représentants.

Fait à _____, le _____

L'Entreprise

Le Président

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

I : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - OBJET

Les stipulations du présent C.C.T.P. concernent l'exécution de travaux de mise aux normes d'une piste forestière.

Le présent marché concerne la mise aux normes et l'empierrement de la piste de Gaston sur une longueur de **1500 ml** et la mise aux normes de piste en sol naturel sur une longueur de **600ml**.

1.2 -DESCRIPTIF DU PROJET

Le présent marché concerne la mise aux normes d'une piste forestière en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche conditionnelle sera réalisée si les subventions accordées par les différents partenaires institutionnels permettent la réalisation des travaux.

Tranche ferme : empierrement et mise aux normes de la piste de Gaston sur 10cm d'épaisseur après compactage pour une épaisseur totale de 25 cm après compactage.

Tranche conditionnelle : Mise en place de 5 cm complémentaires, après compactage, sur la piste de Gaston.

1.3 -EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Les travaux sont situés sur le territoire de l'ASA de Lugos.

1.4 -CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent toutes les opérations nécessaires à la mise en profil, l'assainissement et l'empierrement de la piste objet du marché.

La largeur de la bande de roulement à empierre est de 3,5m (Voir profil ci-joint).

1.5 -DESCRIPTION DES TRAVAUX

Lot 1 Piste de Gaston	1500 ml	Mise aux normes et empierrement de la piste de Gaston sur une largeur de 3,5m par apport de matériau (calcaire) sur une épaisseur de 10 cm après comptage, pour un objectif à 25 cm après compactage en tenant compte du fond de forme existant.	Observations
Lot 2 Piste de Gaston	600 ml	Mise aux normes de piste en sol naturel. Remise en profil de la piste.	

1.6 -REGLEMENTATION :

L'entreprise s'engagera à réaliser sa prestation en conformité avec l'ensemble des normes en vigueur et notamment :

- lois, décrets et directives en vigueur,
- les règles de l'art de la profession,
- le présent cahier des charges,
- les fiches techniques DFCI (voir en annexe).

1.7 -RECEPTION DU CHANTIER :

La réception de chantier sera contradictoire et en présence du représentant des ASA de DFCI concernées, des financeurs (DDAF) d'un représentant de la DFCI Gironde et de l'entreprise signataire du contrat.

En cas de réserves émises lors de la réception, une réception définitive ferait l'objet d'un constat de levée de réserves entre le maître d'ouvrage et l'entreprise.

II : CARACTERISTIQUES GENERALES DES OUVRAGES

2.1 DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

2.1.1. Les travaux de remise aux normes de la piste empierrées de Gaston comprennent pour l'emprise existante de la piste :

- **Reprise des accotements** : passage du rotavator sur les accotements, rejet des terres excédentaires et nivellement
- **Scarification** de la bande de roulement
- **Rechargement** en calcaire des ornières
- **Nivellement/Compactage**

2.1.2. Empierrement de la chaussée

L'épaisseur de la chaussée empierrée sera dans tous les cas supérieure ou égale à 25 cm d'épaisseur après compactage en tenant compte du fond de forme existant.

L'épaisseur demandée en apport de matériaux pour l'empierrement de la chaussée est une épaisseur minimale. Celle-ci ne pourra être en aucun cas inférieure à l'épaisseur fixée dans le bordereau des prix et le détail estimatif.

Le profil après travaux sera conforme au profil vu en annexe. Le profil en travers de la chaussée aura un dévers de 3 %. Dans les courbes, le dévers sera orienté vers l'intérieur.

Les accotements seront arasés dans le prolongement du profil de la chaussée et leur pente sera de 4 % pour permettre l'évacuation des eaux.

Les défauts importants dus à la ségrégation seront corrigés par un apport supplémentaire.

2.1.2.1 Empierrement de la chaussée dans le cadre d'une mise aux normes de piste

TRANCHE FERME :

Pour 10 cm d'épaisseur après compactage :

L'empierrement de la chaussée sera faite après la préparation du fond de dorme, **par apport de pierre calcaire calibre 0/31.5 sur une d'épaisseur de 10 cm après compactage**, le tout sur une largeur de 3.5 mètres.

TRANCHE CONDITIONNELLE :

Pour 5 cm d'épaisseur après compactage supplémentaire :

L'empierrement de la chaussée sera faite après la préparation du fond de dorme, **par apport de pierre calcaire calibre 0/31.5 sur une d'épaisseur totale (tranche ferme + tranche conditionnelle) de 15 cm après compactage**, le tout sur une largeur de 3.5 mètres.

2.1.2. : Les travaux de remise aux normes de piste en sol naturel comprennent pour l'emprise existante de la piste :

- **Passage au rotavator**
- **Profilage** en long et en travers à la niveleuse ou à la pelle

Le profil après travaux sera conforme au profil vu en annexe.

2.3 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIAUX :

Dans son offre, l'entreprise indique **obligatoirement** la provenance du matériau.

L'entreprise remettra au maître d'ouvrage les bons de provenance et de pesée de matériaux après travaux.

A tout moment le maître d'ouvrage pourra faire exécuter à la charge de l'entrepreneur, les sondages d'épaisseur de granulat, les essais de contrôle d'analyse granulométrique et de propreté.

L'entrepreneur est seul responsable de la qualité des matériaux.

La mise en œuvre des matériaux par temps de pluie continue, ou par temps de gel, est interdite.

Les défauts importants dus à la ségrégation seront corrigés par un apport supplémentaire.

A Bordeaux, le

L'ENTREPRISE,
Mention manuscrite
« lu et approuvé »
Et signature

Le président

BORDEREAU DES PRIX

N° du prix	Désignation des prestations	Prix unitaire H.T.	
		En chiffre	En lettre
100	Remise aux normes de piste empierrée : L'entreprise comprend pour l'emprise demandée <ul style="list-style-type: none"> • Reprise des accotements : passage du rotavator sur les accotements, rejet des terres excédentaires et nivellement • Scarification de la bande de roulement • Rechargement en calcaire des ornières • Nivellement/ Compactage • Fourniture et mise en œuvre de calcaire : transport, fourniture, stockage, mise en œuvre, compactage, réglage des accotements, raccordements à la voirie et toutes sujétions de réalisations prévues ou imprévues Au mètre linéaire.....	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLES	
101	Pour l'empierrement sur 10 cm d'épaisseur (calcaire) en calibre 0/31.5 compacté sur 3,5 m de large pour une épaisseur totale de 25cm en tenant compte de fond de forme existant. Au mètre linéaire.....		
102	Tranche conditionnelle : Pour empierrement sur 5cm après compactage supplémentaire sur une largeur de 3,5m. Au mètre linéaire.....		
200	Remise aux normes de piste en sol naturel L'entreprise comprend pour l'emprise demandée : <ul style="list-style-type: none"> • Passage du rotavator sur l'ensemble de la piste. • Nivellement : profilage en long et en travers de la piste. Au mètre linéaire.....	POSTE CHIFFRÉ DANS LES SOUS ENSEMBLES	
201	Pour mise aux normes. Au mètre linéaire.....		

Fait à Bordeaux, le
Le Maître d'Ouvrage

Fait à _____, le
L'entrepreneur

DETAIL ESTIMATIF

TRANCHE FERME

Réf.	DRESCRIPTION DE LA NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Prix unitaire en € / ht	Prix total en € / ht
101	Empierrement de piste sur 3,5 m de large en calcaire calibre 0/31,5 sur 10cm après compactage pour une épaisseur totale de 25cm après compactage en tenant compte du fond de forme existant	1	1 500,00		
201	Mise au normes de piste en sol naturel	2	600,00		
				total	
				Tva 19,6%	
				total ttc	

Total TTC en toutes lettres,.....

.....

TRANCHE CONDITIONNELLE

Réf.	DRESCRIPTION DE LA NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Prix unitaire en € / ht	Prix total en € / ht
102	Pour empierrement sur 5cm supplémentaire, après compactage sur une largeur de 3,5m.	1	1 500,00		

Total TTC en toutes lettres,.....

.....

RECAPITULATIF TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE

Réf.	DRESCRIPTION DE LA NATURE DES TRAVAUX	LOT	quantité	Prix unitaire en € / ht	Prix total en € / ht
101	Empierrement de piste sur 3,5 m de large en calcaire calibre 0/31,5 sur 10cm après compactage pour une épaisseur totale de 25cm après compactage en tenant compte du fond de forme existant	1	1 500,00		
102	Pour empierrement sur 5cm supplémentaire, après compactage sur une largeur de 3,5m.	1	1 500,00		
201	Mise au normes de piste en sol naturel	2	600,00		
				total	
				Tva 19,6%	
				total ttc	

Total TTC en toutes lettres,.....

.....

Fait à

Le

L'entrepreneur

1. NORMES REQUISES

- Emprise de **8 à 12 m** pour une piste munie de deux fossés, tolérance de **6 à 7 m** pour les autres ;
- Les pistes ont une bande de roulement de **4 m de large incliné à 2%** afin d'évacuer les eaux ;
- Les profils de piste et demi-piste correspondent aux **profils présentés sur les schémas 3.1 et 3.2** (cf ci dessous) ;
- Les fossés sont facultatifs et leur mode de création et leur profondeur doivent être raisonnés en fonction de l'hydromorphie de la station (landes sèche, mésophile, humide) ;
- Un pont d'une longueur d'environ 7m doit être mis en place tous les 500 m.

2. TRAVAUX PRESCRITS

2.1. Création

- Création d'une emprise : destruction de la végétation, dessouchage et évacuation ou enterrement des souches hors emprise ;
- Passage d'un outil de type rotavator afin de broyer la végétation ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse ;
- Terrassement au bulldozer (éventuellement) ;
- Profilage en long et en travers à la niveleuse ou à la pelle mécanique (plus rare) ;
- Compactage de la bande de roulement et des accotements.

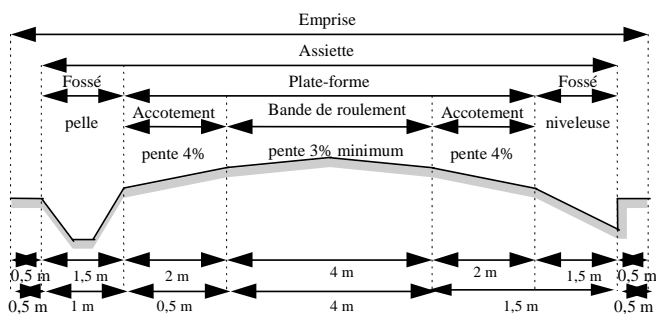
2.2. Remises aux normes

- Passage d'un outil de type rotavator afin de broyer la végétation ;
- Reprise des fossés à la pelle mécanique ou à la niveleuse suivant accord de subvention ;
- Reprofilage en long et en travers à la niveleuse (plus rarement à la pelle mécanique) ;
- Compactage de la bande de roulement et des accotements (facultatif).

3. PROFIL REQUIS

3.1. Piste

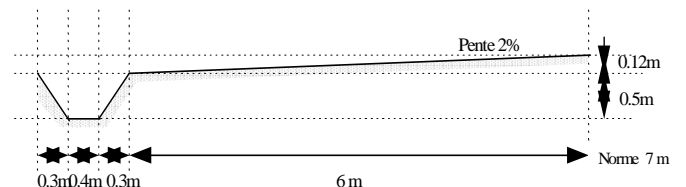
Piste en sol naturel d'emprise 12 m (DDAF Landes, 1998).



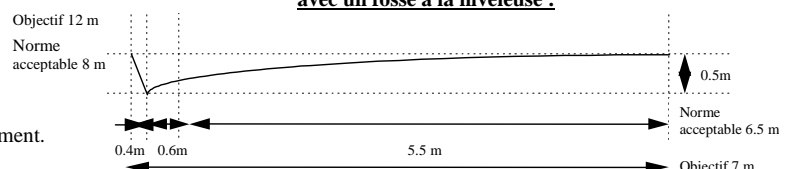
La largeur de l'emprise totale est donc de 12 m de peuplement à peuplement.

3.2. Demi-piste

Profil en coupe transversale d'une demi-piste :



Profil en coupe transversale d'une demi-piste avec un fossé à la niveleuse :



1. NORMES REQUISES

- Les pistes empierrées en grave ou en calcaire (ou autres granulats) ont une bande de roulement de **4 m de large** ;
- L'épaisseur totale de granulat est de **25 cm compacté**, en tenant compte du fond de forme existant ;
- Généralement le profil de la piste rejoint le **profil présenté sur le schéma n°2** (cf ci-dessous). Toutefois l'empierrement peut être apporté sur des réseaux secondaires (demi piste) ;
- Des surlargeurs sont possibles pour favoriser le croisement des véhicules ou diminuer les contraintes dues à des angles de virement trop aigus, en particulier en entrée de piste.

2. TRAVAUX PRESCRITS

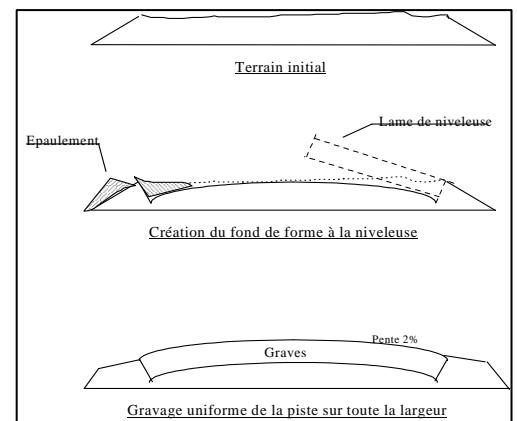
2.1. Création

- Dessouchage et enterrement des souches hors emprise ou évacuation dans un centre de traitement des déchets ;
- Décaissement de la bande de roulement (Schéma n°1) ;
- Compactage du fond de forme ;
- Mise en place du tissu géotextile (éventuellement) ;
- Mise en place de matériaux ;
- Profilage à la niveleuse ou à la pelle ;
- Compactage au rouleau compresseur ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse.

2.2. Remises aux normes

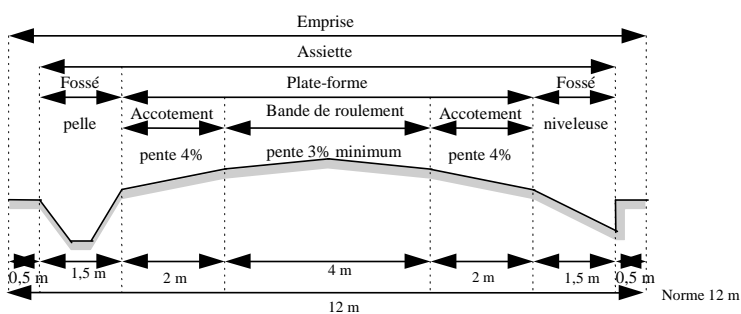
- Reprise du profil
- Terrassement du fond de forme
- Mise en place d'un tissu géotextile (éventuellement) ;
- Mise en place de granulats ;
- Profilage à la niveleuse (ou à la pelle) ;
- Compactage au rouleau compresseur ;
- Création des fossés à la pelle mécanique ou avec une niveleuse ;
- Signalisation et barrière, si besoin, sont à adapter aux statuts des voies et à la fréquentation.

Schéma n°1 : Principe de réalisation d'une bande de roulement empierrée.



3. PROFIL REQUIS

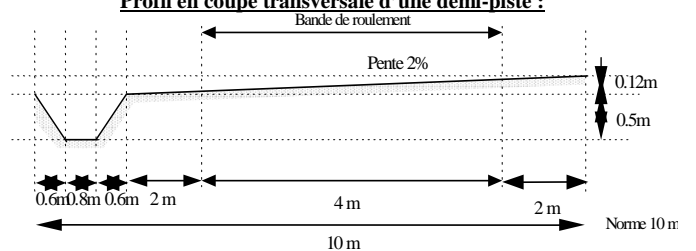
3.1. Piste



Piste deux fossés : 12 m d'emprise

3.2. Demi-piste

Profil en coupe transversale d'une demi-piste :



Profil en coupe transversale d'une demi-piste avec un fossé à la niveleuse :

